

Cambodge : comment accompagner les organisations paysannes vers des marchés rémunérateurs ?

Partenariats responsables, certification biologique et équitable : l'exemple de PMUAC et Kampatraco



Récolte du Riz - Cambodge

Pays

Cambodge

Bénéficiaires directs

**2 407 familles,
75 villages,
20 communes,
9 districts,
2 provinces**

Période

2017-2022

Coût total

130 000 €

Principaux bailleurs

- Agence Française de Développement (AFD),
- Société Coopérative Ethiquable

Partenaires

- L'Union des coopératives agricoles de Preah Vihear Meanchey (PMUAC) dans la province de Preah Vihear,
- Coopérative agricole de Tnoat Kampong Speu (KAMPATRACO) dans la province de Kampong Speu

Contacts AVSF

SOPHOAN MIN
s.min@avsf.org

PIERRE DU BUIT
p.dubuit@avsf.org

A

u Cambodge, l'agriculture est la principale source de revenu pour les populations rurales et joue un rôle important dans l'activité économique et le maintien de la sécurité alimentaire. La filière riz est un secteur majeur, qui contribue à plus de 15 % du PIB. En effet, les exportations de riz (usiné/blanc) ont fortement augmenté, passant de 51 300 à près de 700 000 tonnes entre 2010 et 2020. Parallèlement, le mode de production du riz a évolué et l'adoption du semis direct a entraîné l'application d'engrais minéraux et de pesticides nocifs pour la santé humaine, animale et environnementale, causant le déclin des stocks de poissons dans les rizières. De plus, l'absence de capacité de stockage et de trésorerie des paysans, encore peu organisés en coopératives, entraînent une vente « bord champ » du riz non décortiqué (ou paddy) au moment où les cours du riz sont les plus bas et les besoins des producteurs-ices les plus élevés. Ces faiblesses de structuration des agriculteurs et d'accès aux marchés touchent aussi d'autres filières comme le sucre de palmier, la noix de cajou et l'arachide.

Dans ce contexte, le Gouvernement Royal du Cambodge et les bailleurs de fonds privilégient des programmes de soutien à l'agriculture contractuelle, mettant en relation les petits exploitants agricoles aux acteurs du secteur privé [acheteurs, intermédiaires, exportateurs], et/ou à la commercialisation directe. Ainsi, un grand nombre de coopératives et d'unions ont été créées pour permettre la commercialisation collective des produits agricoles. Cependant, un grand nombre d'entre elles sont encore faiblement structurées et n'ont pas accès à des marchés équitables et durables.

Vers une filière durable et équitable : quelles étapes à franchir ?

Dans ce contexte, AVSF et la Société Coopérative Ethiquable ont initié depuis 2017 un programme d'appui à environ 4 000 producteurs-ices pour leur permettre d'accéder à des marchés de qualité, rémunérateurs et durables. Ainsi, plusieurs activités d'appui à la production de riz, arachide et sucre de palmier, d'une part, et de structuration et

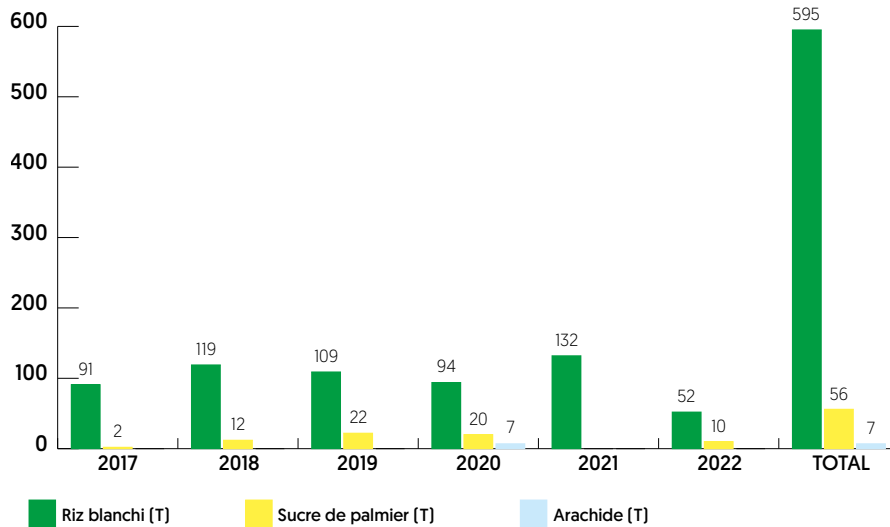
d'accès aux marchés biologiques et équitables d'autre part, ont été mises en œuvre par 2 organisations de producteurs-ices :

- **L'organisation « Preah Vihear Meanchey Union of Agricultural Cooperative (PMUAC) »**, première union de coopératives créée au Cambodge en avril 2016 et qui regroupe aujourd'hui 25 coopératives de producteurs-ices de riz et d'arachide [composés de 5 403 producteurs-ices membres] de la province de Preah Vihear ;

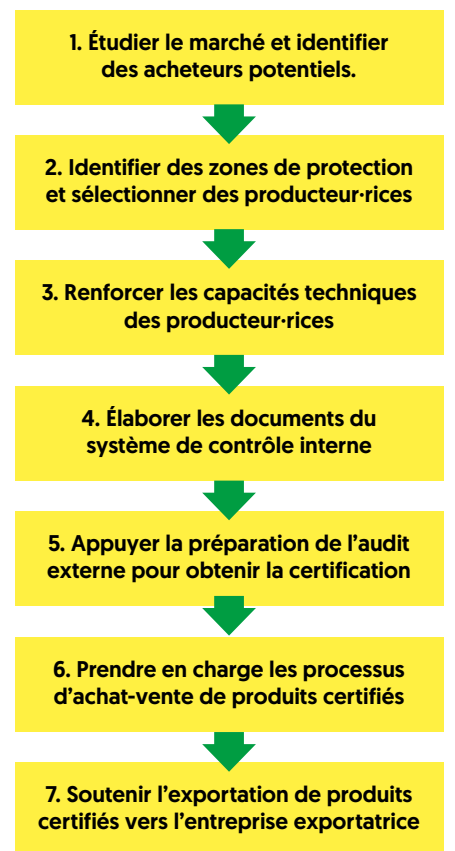
- **L'organisation « KAMPATRACO »**, une coopérative de la province de Kampong Speu, créée en 2011, de dimension beaucoup plus modeste, regroupant 126 producteurs-ices de sucre de fleur de palmier dont aujourd'hui 26 en agriculture biologique.

Ces appuis ont fortement contribué à l'augmentation des volumes commercialisés par les coopératives. En effet, entre 2017 et 2022, ces dernières ont vendu **658 tonnes de produits certifiés biologiques et équitables** [595 tonnes de riz blanchi, 7 tonnes d'arachide et 56 tonnes de sucre de palmier] à l'acheteur français Ethiquable.

Évolution des capacités de commercialisation de PMUAC et KAMPATRACO sur le marché bio et équitable



Principales étapes pour permettre l'accès aux marchés biologiques et équitables



[1] Groupe initiatives - Traverse N°53 - Les organisations dans les filières et gestion de la qualité - <https://groupe-initiatives.org/-Site-FR->

→ La structuration de ces filières biologiques et équitables nécessite un appui en plusieurs étapes :

1. Étudier le marché et identifier des acheteurs potentiels

La certification biologique et équitable engendre des coûts et crée des attentes en termes de ventes pour les producteurs-ices. Elle est justifiée et pertinente à condition que les marchés d'export aient été identifiés au préalable et proposent des prix d'achat qui couvrent les coûts de la certification. C'est pour cette raison qu'avec l'appui d'AVSF, les Organisations Paysannes (OP) ont approché, en amont du projet, des entreprises cambodgiennes [telle qu'AMRU Rice] et l'entreprise française Ethiquable, afin d'assurer des premiers débouchés pour leurs membres.

2. Identifier des zones de production et sélectionner des producteurs-ices

Avec l'appui d'AVSF, les coopératives ont mené plusieurs enquêtes pour à la fois identifier les producteurs-ices motivés par l'obtention d'une certification et sélectionner les zones où le respect du cahier des charges était possible.

Les critères de sélection des producteurs-ices volontaires, sont les suivants :

- accepter et s'engager à n'appliquer aucun intrant chimique (engrais de synthèse, pesticides, etc.) sur leurs parcelles ;
- participer au moins une fois par an à des formations sur l'agriculture biologique et le commerce équitable ;
- s'engager à enregistrer toutes les activités liées à la production.

Aujourd'hui, plus de 4 000 producteurs-ices membres sont certifiés en agriculture biologique et équitable.

3. Renforcer les capacités techniques des producteurs-ices

Afin de garantir que les producteurs-ices respectent les exigences du cahier des charges de l'agriculture biologique, l'équipe projet a organisé, chaque année, une série de formations sur la production et les techniques post-récolte et les équipes techniques des coopératives ont assuré le suivi post-formation. L'obtention de la certification biologique a été facilitée par le fait que les producteurs-ices membres des coopératives n'utilisaient, au départ, pas d'intrants chimiques sur leurs parcelles. Les difficultés ont surtout résidé dans la mise en place d'un dispositif de traçabilité et de contrôle des pratiques agricoles, appelé "Système de Contrôle Interne".

4. Élaborer les documents du système de contrôle interne

Le système de contrôle interne doit permettre d'assurer le respect à tout moment de l'ensemble des engagements relatifs aux cahiers des charges de l'agriculture biologique et du commerce équitable (SPP), et de le garantir grâce à un système de traçabilité fonctionnel et efficace.

Il s'agit d'un système d'autocontrôle permanent dont l'auditeur externe doit vérifier la fiabilité. En pratique, cela signifie que l'organisme de contrôle délègue une partie du contrôle à l'OP afin de réduire les coûts. Ce système a été mis en place au sein des coopératives et a impliqué l'élaboration d'un grand nombre de documents permettant de contrôler les pratiques des producteurs-ices et des transformateurs-ices : liste des collecteurs/producteurs, carte générale, engagements à respecter, règles de production biologique. Ces documents sont présentés dans le manuel d'AVSF de préparation à la certification biologique.

5. Appuyer la préparation de l'audit externe pour obtenir



la certification

AVSF a assisté les deux OP dans la contractualisation et la communication avec les organismes de certification pour réaliser l'audit et le suivi des résultats. Pour ce faire, les OP ont dû réaliser diverses démarches : remplir des formulaires, signer les devis et les bons de commande, etc. Par la suite, des inspections sur le terrain ont été effectuées par les auditeurs. Ces audits ont été positifs et le certificat biologique des organisations PMUAC et à KAMPATRACO a été renouvelé chaque année.

6. Prendre en charge le processus d'achat-vente de riz, d'arachide et de sucre de palmier

Après l'obtention des deux certificats, AVSF a accompagné les dirigeants et le personnel des deux OP dans la préparation du plan d'achat des produits certifiés et de l'organisation logistique.

7. Soutenir l'exportation de sucre de palmier et d'arachide vers l'entreprise importatrice



Les deux dirigeants des OP n'ayant pas d'expérience dans l'expédition de produits agricoles à l'étranger, AVSF et Ethiquable les ont également appuyés lors de cette phase. Une entreprise exportatrice ainsi qu'un prestataire local ont été engagés afin d'acheminer le sucre et l'arachide en France.

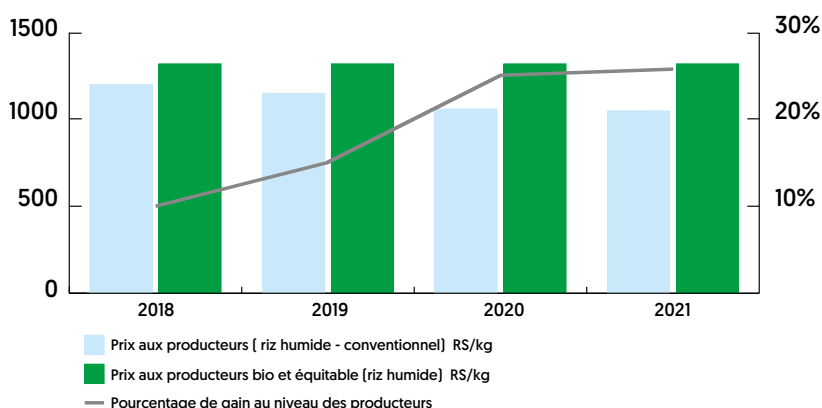
Un meilleur revenu pour les familles paysannes insérées dans des filières biologiques et équitables.

Le principal objectif de ces organisations paysannes est d'améliorer les revenus des familles paysannes. En comparant le prix en commerce équitable/biologique avec celui en conventionnel d'un riz similaire, on constate que **la vente de produits certifiés permet une amélioration du revenu des producteurs-ices** [gain de 25 % sur la période 2020-21] **et un renforcement des capacités financières des coopératives et de l'union.**

En moyenne 72 % du prix payé par Ethiquable à l'Union revient directement aux producteur-ices. La part conservée par l'union et ses coopératives membres leur permet d'alimenter des fonds de roulement, afin →



Comparaison du prix payé aux producteurs entre le conventionnel et le bio équitable



... mais des défis qui restent à relever

Malgré une meilleure structuration de ces filières, certaines productions restent menacées par un manque de main d'œuvre qui s'explique en partie par la forte pénibilité du travail, les difficultés d'accès à la petite mécanisation et le développement d'opportunités d'emplois « plus attrayants » dans des usines de textile. Cette situation impacte déjà la qualité de la récolte (taux de brisures parfois élevé, mauvais taux d'humidité) et oblige certains producteurs-ices à simplifier leurs pratiques culturales, au risque d'impacter la qualité de la production.

Pour promouvoir et consolider ces filières agricoles équitables et durables, il est donc nécessaire de :

- Poursuivre les efforts pour obtenir, auprès d'un maximum d'acheteurs, **des engagements commerciaux de long terme et le respect de prix minima**, qui couvrent largement les coûts de production et permettent une vie décente des producteurs-ices ;
- **Poursuivre la diversification et le renforcement des services aux producteurs-ices pour améliorer les conditions de production, de récolte et de transformation et ainsi limiter la pénibilité du travail ;**
- **Poursuivre la recherche de débouchés** pour valoriser l'ensemble des volumes collectés en biologique et équitable ;
- **Renforcer les capacités des organisations dans des actions de plaidoyer** pour défendre l'adoption de politiques agricoles en faveur de pratiques commerciales s'inspirant des principes fondamentaux du commerce équitable.

de préfinancer les campagnes suivantes et de développer de nouveaux services pour leurs membres.

Diversifier la production des membres et renforcer l'autonomie des organisations en développant de nouveaux services

Parallèlement aux activités sur la filière riz et afin d'encourager la diversification des revenus des producteurs-ices, PMUAC a choisi d'appuyer 2 de ses coopératives membres dans la production et la commercialisation d'arachides biologiques et équitables. Ainsi, un accompagnement technique et des investissements post-récolte ont été réalisés [achat d'une décortiqueuse, construction d'aires de séchages et d'entrepôts, etc.].

La culture de l'arachide a plusieurs avantages. Elle permet notamment d'améliorer la fertilité des sols (fixation de l'azote atmosphérique) et de mitiger les risques financiers des producteurs-ices en leur apportant un revenu agricole en période de contre saison.

Il en est de même pour la production du sucre de palmier, qui est une activité de contre saison, complémentaire à la culture du riz, et qui constitue une source de revenus

supplémentaires pour les producteurs-ices membres de KAMPATRACO.

Des complémentarités intéressantes entre les certifications...

Ces expériences de filières doublement certifiées ont démontré plusieurs avantages et complémentarités :

- **Favoriser l'autonomie des organisations paysannes vis-à-vis des transformateurs** (recherche de transformation par les coopératives, exportation directe) et ainsi créer de la valeur ajoutée sur les territoires ;
- **Renforcer l'esprit coopératif** en raison d'un effet rémunérateur immédiat pour les membres et pour le fonctionnement des coopératives ;
- **Assurer une production et une consommation durable** tout en défendant des savoirs faire et des territoires ;
- **Formaliser les engagements réciproques préalablement négociés** (volumes, prix, qualité, délais et conditions de livraison, préfinancement) pour sécuriser l'activité commerciale des parties prenantes.



Productrice de sucre de palmier - Cambodge

Témoignages des bénéficiaires



« Les avantages de ce partenariat commercial sont obtenus : un marché stabilisé, des prix rémunérateurs, et la préservation de l'environnement grâce à l'agriculture biologique qui n'affecte pas la santé des hommes, des animaux et des plantes. De plus, ce partenariat est un moteur clé pour motiver et stimuler nos services à nos membres. Progressivement PMUAC devient autonome et peut se projeter vers le futur ».

M. Oeur Sam Ath,
Directeur général de PMUAC



« En 2020, j'ai gagné plus de 20 millions de riels avec la vente de mon riz biologique. Ce profit m'a permis d'augmenter mon capital d'investissement dans mon épicerie et de rembourser une dette pour l'achat d'un motoculteur. J'ai également pu mieux préparer la saison d'après ».

Mme Keo Hen,
productrice de riz membre
d'une coopérative agricole
membre de PMUAC



« Avant le démarrage du projet et le partenariat avec Ethiquable, je vendais mon sucre à 5 000 Rs/kg aujourd'hui je le vends à 7000 Rs/kg pour 3.5 tonnes. Je fais un bénéfice de plus de 1500 euros par rapport à avant. Ce bénéfice me permet d'avoir un deuxième revenu en plus de la riziculture et de pouvoir faire vivre ma famille en achetant de la nourriture, des vêtements et participer aux frais de scolarité de mes 5 enfants. J'ai également pu installer une clôture autour de ma maison ».

M. Hor Huot,
producteur de sucre de palmier
membre de KAMPATRACO



Siège

14 avenue Berthelot (bâtiment F bis)
69007 Lyon - France
Tél. +33(0)4 78 69 79 59

Antenne

45 bis avenue de la Belle Gabrielle
94736 Nogent-sur-Marne Cedex - France

www.avsf.org

Programme réalisé avec le soutien de :

